



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

Recueil spécial n° 45 - Septembre 2010

du 1er septembre 2010

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

**Composition de la chambre de commerce et d'industrie
de région Haute-Normandie**

Sommaire

Sommaire	1
1. PREFECTURE de la Haute Normandie	2
1.1. SGAR	2
10-0893-Composition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Haute-Normandie	2

« NOTA : La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil
peut être effectuée sur le site Internet de la Préfecture
(www.seine-maritime.pref.gouv.fr)
rubrique : publications légales - recueils des actes administratifs)
ainsi qu'en préfecture et sous-préfectures»

ISSN : 0752-6121

1. PREFECTURE de la Haute Normandie

1.1. SGAR

10-0893-Composition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Haute-Normandie

Le Préfet
de la région Haute-Normandie,

ARRETE

Objet : Composition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région de Haute-Normandie

Vu : le Code du Commerce ;
le Code électoral
la délibération n°2010-037 du 26 mars 2010, de l'assemblée générale de la CRCI de Haute-Normandie, relative à la pesée économique régionale et à la composition de la CCI de Région Haute-Normandie;
la proposition de M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Haute-Normandie fixant à 53 le nombre de membres titulaires et la répartition entre les Chambres de Commerce et d'Industrie ;
La délibération du 31 août 2010 par laquelle l'Assemblée Générale de la CCI du Littoral-Normand-Picard forme le voeu de son rattachement à la CCIR de Picardie;
Dans l'attente des Schémas Directeurs des CCIR de Picardie et de Haute-Normandie prévus par les dispositions de l'article L.711-8 du Code de Commerce susvisé;
Sur proposition de M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

ARRETE

Article 1 :

Le nombre de membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Haute-Normandie est fixé à **53**.

Article 2 :

Les membres de la CCIR Haute-Normandie sont répartis ainsi :

CCI Rouen : **18** membres, dont

Commerce : 4 membres
Industrie : 8 membres
Services : 6 membres

CCI Elbeuf : **3** membres, dont

Commerce : 1 membre
Industrie : 1 membre
Service : 1 membre

CCI Dieppe : **3** membres, dont

Commerce : 1 membre
Industrie : 1 membre
Service : 1 membre

CCI Fécamp-Bolbec : **4** membres, dont

Commerce : 1 membre
Industrie : 2 membres
Service : 1 membre

CCI du Havre : **10** membres, dont

Commerce : 2 membres
Industrie : 5 membres
Service : 3 membres

CCI de l'Eure : **15** membres, dont

Commerce : 3 membres
Industrie : 7 membres
Service : 5 membres

Article 3 :

L'arrêté préfectoral du 06 décembre 2007 est abrogé.

Article 4 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de Haute-Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame la Préfète de l'Eure, au Secrétaire Général de la Préfecture de la Seine-Maritime, au président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Haute-Normandie, aux présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie de Rouen, d'Elbeuf, de Dieppe, de Fécamp-Bolbec, du Havre, de l'Eure et au Président de la CCI du Littoral-Normand-Picard ; et publié au recueil des actes administratifs des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Rouen, le 01 septembre 2010

Le Préfet de Région,

Rémi CARON